

TECHNIQUE, SON ET LUMIERES (VOIR DIRECTIVE ANNEXEE AU REGLEMENT)

- Un beamer avec écran **SUR SCENE** pour le coût de CHF 100.00 **sans technicien**.
- Nécessité d'avoir un beamer supplémentaire ou situé ailleurs que sur la scène (avec technicien + facturation des heures effectuées)
- Technique, son et lumières (avec technicien + facturation des heures effectuées)
- Machine à brouillard (avec technicien + facturation des heures effectuées)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- La réservation ne peut pas être effectuée par une personne habitant la Commune d'Estavayer en faveur d'un tiers n'habitant pas la Commune d'Estavayer.
- Le locataire s'engage à se conformer au règlement communal concernant l'utilisation de cette salle.
- Pour certaines manifestations, une demande de patente K est nécessaire. Elle est composée de différents formulaires qui doivent être transmis à la Police communale d'Estavayer pour préavis. Celle-ci fera ensuite suivre ces documents à la Préfecture de la Broye pour décision.
Les événements nécessitant une patente K sont :
 - les manifestations publiques, dès qu'il y a une dérogation à l'horaire (la durée dépasse 23h), ventes de boissons, mets cuisinés, ET/OU présence d'un orchestre.Les manifestations privées (par ex. anniversaire, mariage) ne nécessitent pas de patente spéciale. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la Police communale d'Estavayer au 026 664 80 40. Le guide pratique « organisation de manifestations » est à disposition sur le site internet communal.
- En signant ce document, l'organisateur s'engage à être aux normes actuelles édictées par les autorités compétentes concernant le Covid.

Date :

Signature de l'organisateur

.....

.....

Annexe- Règlement / directive technique et tarif